



Liste de contrôle pour le visa Schengen (type C) de tourisme (TU)

Le demandeur doit se présenter en personne. Ne pas agraffer les documents. Les captures d'écran ou les photos ne sont pas acceptées. - Original et 1 copie (les originaux et/ou les copies certifiées seront restitués).

1.	☐	Formulaire de demande de visa : rempli en anglais et signé par le demandeur (pour les mineurs : signé par les deux parents et le tuteur légal).
2.	☐	Photos biométrique : photos en couleur (prises au cours des 6 derniers mois), format OACI (35 mm x 45 mm), sur fond blanc, de face. Les photos scannées ou photocopiées ne sont pas acceptées.
3.	☐	PASSEPORT : original et copie de la page d'identification, ainsi que des copies des visas précédents pour l'espace Schengen, les États-Unis ou le Royaume-Uni. Il doit être valable au moins 3 mois après la date de fin du séjour, avoir été délivré au cours des 10 dernières années, être signé et comporter 2 pages vierges. Si les visas figurent sur un ancien passeport : copie de la première page et des visas concernés.
4.	☐	Pour les ressortissants autres que ghanéens ou togolais : une pièce d'identité ghanéenne ou togolaise, ou une preuve de résidence légale (permis de séjour, statut de résident permanent, permis d'études accompagné d'une lettre officielle de l'université ou cachet de réadmission). Le document doit être valide au moins trois mois au-delà de la durée du séjour. Le cachet de permis de visiteur n'est pas accepté.
5.	☐	PREUVE DE REVENUS PERSONNELS RÉGULIERS ET/OU DE MOYENS DE SUBSISTANCE ☐ (Obligatoire) Relevés bancaires personnels (accompagnés du formulaire d'autorisation bancaire dûment rempli). Relevés bancaires personnels originaux et certifiés (affichant un solde créditeur) couvrant les 3 derniers mois ; émis au plus tard un mois avant la date de dépôt ; tamponnés et signés sur chaque page. • Acte de naissance original et copie lisible pour chaque demandeur. • Copie de l'acte de mariage et des actes de naissance des enfants, le cas échéant. ☐ Si le demandeur est salarié : • Lettre originale sur papier à en-tête de l'entreprise (émise dans les 30 jours précédant le dépôt de la demande), adressée à l'Ambassade d'Italie, indiquant : a. Le nom du demandeur, son poste, la date et les conditions de son emploi, ainsi que son salaire mensuel net. b. Les jours de congé approuvés, l'objet et les dates du voyage. c. Les bulletins de salaire des 3 derniers mois (la banque émettrice du virement devant correspondre à celle du compte personnel déclaré). • La lettre doit mentionner l'adresse physique et postale complète de l'entreprise, son numéro de téléphone et son adresse e-mail. • Elle doit comporter le nom et le poste du signataire, son adresse e-mail et son numéro de téléphone portable professionnels, ainsi que sa signature originale et le cachet en relief de l'entreprise. • Les scans couleur et les signatures électroniques ne sont pas acceptés. ☐ Si le demandeur est chef d'entreprise ou travailleur indépendant : • Documents officiels relatifs à l'entreprise au Ghana ou au Togo (certificat d'immatriculation, formulaire A, licence commerciale). • Situation financière de l'entreprise (relevés bancaires originaux certifiés des 3 derniers mois). ☐ Si le demandeur est retraité : • Documents attestant la perception d'une pension ou d'une autre forme de soutien financier. Autres documents : • Titres de propriété, contrats de bail, etc.
6.	☐	Assurance médicale de voyage individuelle Elle doit couvrir toute la durée du séjour, indiquer le nom complet du demandeur tel qu'il figure sur son passeport, être valable pour l'ensemble de l'espace Schengen et offrir une couverture minimale de 30 000 € pour les frais d'hospitalisation d'urgence ou de rapatriement. Le cachet et la signature de la compagnie d'assurance sont requis.
7.	☐	DOCUMENTS DE VOYAGE Itinéraire de voyage détaillé. RÉSERVATION DE VOL Réservation aller-retour, émise par une agence ou une compagnie aérienne fiable, indiquant le nom complet du demandeur (tel qu'il figure sur le passeport), la ville de départ, la destination et les dates. HÉBERGEMENT Preuve d'hébergement à l'hôtel pour toute la durée du séjour (nom et adresse de l'hôtel, ainsi que les noms complets de tous les demandeurs). • En cas d'hébergement chez de la famille ou des amis : formulaire de « Déclaration d'hébergement » dûment rempli (PDF). Autres précisions : dates, villes et moyens de transport utilisés pour les déplacements au sein de l'espace Schengen ; en cas de voyage vers des pays hors espace Schengen au cours du même séjour, les titres de transport et les visas correspondants doivent être présentés.

9.

☐**ÉTUDIANTS**

Lettre originale de l'établissement scolaire/universitaire, délivrée dans les 30 jours suivant la demande, contenant :

- Nom complet du demandeur
- Nom complet, adresse postale, numéro de téléphone et adresse e-mail de l'établissement
- Signature du directeur du département et son adresse e-mail
- Cachet officiel de l'établissement

La lettre doit indiquer le cursus et l'année d'études, la date prévue d'obtention du diplôme, l'intention de voyager ainsi que les dates correspondantes.

MINEURS

- Acte de naissance original (légalisé et traduit).
- Copies des cartes d'identité et des passeports des deux parents.

Si le mineur voyage avec des accompagnateurs autres que ses parents :

- Autorisation de voyager à l'étranger émanant des DEUX parents biologiques (ce document peut être délivré par l'ambassade du Ghana en Italie ou le consulat honoraire d'Italie au Togo ; à défaut, si les parents partagent le même domicile et figurent sur le même « certificat de situation familiale », il peut être délivré par un officier d'état civil de la commune de résidence — dans ce cas, l'autorisation doit être légalisée et traduite). Si l'un des parents réside à l'étranger, l'autorisation doit être authentifiée par le consulat d'Italie dans le pays de résidence.

Si le mineur voyage avec ses deux parents :

- Acte de naissance original et copies des documents des parents.

Si le mineur voyage avec un seul parent :

- Lettre d'autorisation écrite de l'autre parent (légalisée).

Si l'un des parents est absent ou décédé :

- Un acte de décès légalisé et traduit doit être fourni.

Si le tuteur légal n'est pas le parent biologique :

- Une ordonnance judiciaire légalisée attestant de la garde légale doit être présentée. Documents supplémentaires requis :
- Lettre de l'établissement scolaire indiquant le nom du mineur, les noms des parents, le niveau/la classe, les années de scolarité, les dates des vacances scolaires, les coordonnées, ainsi que la date et le nom du représentant de l'école.
- Si le mineur voyage en groupe : liste complète des noms de tous les membres du groupe et nom du responsable du groupe.

Remarques importantes :

La soumission de documents faux ou falsifiés entraîne un rejet automatique ainsi qu'un signalement aux autorités.